Acte mis en ligne le : 06/10/2025



Direction générale Culture et Art dans la ville -Muséum d'Histoire Naturelle Décision n° 2025 - 865

Objet : Convention de prêt d'exposition entre le Muséum d'Histoire Naturelle et la commune d'Orvault dans le cadre de la programmation « Le Muséum près de chez vous ». Prêt de l'exposition « La Symétrie des rêves ».

Réf.: 8.9.3

## **Décision**

## La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-32 du 17 juillet 2020 (point 16.1. a.) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de prendre toute décision concernant la passation, la signature, l'exécution et la résiliation de toute convention à l'exception des conventions visées dans d'autres dispositions de ladite délibération, si la convention est sans effet financier pour Nantes Métropole,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant qu'il y a lieu de conclure une convention avec la commune d'Orvault en vue du prêt de l'exposition « La Symétrie des rêves », dans le cadre de la programmation mise en place par le Muséum d'Histoire Naturelle intitulée « Le Muséum près de chez vous ».

Considérant que ce prêt est consenti du 17 octobre 2025 au 4 janvier 2026.

## Décide

Article 1. De conclure une convention ayant pour objet le prêt par le Muséum d'Histoire Naturelle de l'exposition « La Symétrie des rêves » à la commune d'Orvault, pour une durée de 3 mois et demi,

Article 2. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole,

<u>Article 3</u>. De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

Fait à Nantes, le

2 6 SEP. 2025

06 OCT. 2025

Pour la Présidente Le vice-président délégué

Anthony DESCLOZIERS

Accusé de réception en préfecture 044-244400404-20250926-2025 865DEC-AU Date de télétransmission : 06/10/2025 Date de réception préfecture : 06/10/2025

Nantes Métropole - Décision